

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----

**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 17 avril 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 25 avril 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>33</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**6**

**DÉSIGNATION  
DU DÉLÉGUÉ AUPRÈS  
DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DE L'AQUEDUC ROMAIN  
DU GIER**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BOIRON, BAVOZET,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,  
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER,  
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY,  
VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP*

*Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à  
Mme BAZAILLE), MOMIN (pouvoir à M. VINCENS-  
BOUGUEREAU), CAMINALE, COATIVY*

Mme le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité syndical.

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, ce délégué est élu par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après en avoir fait la demande, les candidatures suivantes sont recueillies :

- titulaire : Mme Paola BOIRON, suppléant : Pierre BARRELLON

- suppléant : M. André VALENTINO

Le vote a lieu au scrutin secret, et les résultats du dépouillement sont les suivants :

- Votants : 33
- Blancs et Nuls 5
- Suffrages exprimés : 28
- titulaire Mme Paola BOIRON, suppléant : Pierre BARRELON 25
- suppléant M. André VALENTINO 3

Le Maire proclame donc élus titulaires Mme Paola BOIRON, suppléant : Pierre BARRELON.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI